

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TRIATHLON UGSEL  
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

N° 2023-103 V

Le Maire de Carentan Les Marais,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande formulée par Madame Sandra DE PIERREPONT, Directrice de l'UGSEL MANCHE en vue de l'organisation du championnat de France de triathlon UGSEL les 11 et 12 mai 2023,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité et éviter les accidents lors du championnat de France UGSEL,

ARRETE :

- Article 1 : La circulation sera interdite rue des Remblais et sur la D89E jusqu'au chemin du Rivage le mercredi 10 mai 2023 de 7h00 à 18h00.
- Article 2 : La circulation sera interdite rue de Caligny, dans sa partie comprise entre la rue Moselmann et la rue Sivard de Beaulieu, et rue des Remblais le jeudi 11 mai 2023 de 7h00 à 18h00.
- Article 3 : Le stationnement sera interdit sur le parking du Haut Dick, rue de Caligny, dans sa partie comprise entre la rue Moselmann et la rue Sivard de Beaulieu, et devant le N°1 rue des Remblais sur 3 places de stationnement le mercredi 10 mai 2023 et le jeudi 11 mai 2023 de 7h00 à 19h00.
- Article 4 : La matérialisation de la réglementation faisant l'objet du présent arrêté sera assurée par les organisateurs et les Services Techniques de la Ville de CARENTAN LES MARAIS.
- Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale, Monsieur le Maire Adjoint aux sports, Monsieur le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Carentan Les Marais, le 13 avril 2023

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR.

Pour le Maire,  
Par délégation, l'Adjoint  
Sébastien LESNÉ

